

Concept de base pour le sport de golf Phase 8

Etat au 26.01.2021, Version 8.1.5
Valable dès le 18.01.2021

Sion, le 27 Janvier 2021

1. Situation de départ

L'ordonnance COVID-19 situation particulière (état au 23 janvier 2021) est applicable. En outre, Swiss Golf s'appuie sur « L'aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées » de Swiss Olympic, version du 22.12.2020, voir annexe 1.

Les règles de bases suivantes s'appliquent à l'ensemble de la Suisse conformément à l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 (état au 23 janvier 2021), notamment :

Art. 5d Dispositions particulières pour les installations et les établissements des domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport

¹ *Les installations et les établissements accessibles au public des domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport sont fermés au public, notamment:*

b. les installations de sport et de bien-être, notamment les centres sportifs et de fitness, les patinoires artificielles et les piscines, à l'exception:

- 1. des domaines skiables et autres installations en terrain ouvert *),*
- 2. des installations d'équitation,*
- 3. des installations réservées aux clients des hôtels.*

² *Reste autorisée l'utilisation des installations et des établissements des domaines de la culture et du sport pour les activités des enfants et des adolescents de moins de 16 ans.*

Art. 6e Dispositions particulières pour le domaine du sport

1 Dans le domaine du sport, les activités sportives suivantes sont autorisées:

- a. les activités sportives d'enfants et d'adolescents de moins de 16 ans; les compétitions sont interdites;*
- b. les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont exercées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 5 personnes à partir de 16 ans, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance requise; les compétitions sont interdites;*
- c. les activités d'entraînement et les compétitions de sportifs de haut niveau appartenant à l'un des cadres nationaux d'une fédération sportive nationale et s'entraînant à titre individuel, en groupes d'au maximum 15 personnes ou dans des équipes de compétition fixes;*
- d. les activités d'entraînement et matches d'équipes appartenant à une ligue majoritairement professionnelle.*

² *Pour les activités sportives en groupes d'au maximum 5 personnes au sens de l'al. 1, let. a et b, l'élaboration d'un plan de protection au sens de l'art. 4 n'est pas obligatoire.*

**) Explication de l'Office fédéral du sport (extrait de la réponse à Swiss Golf):*

Seule l'utilisation d'installations en terrain ouvert, telles que les Parcours Vita ou les pistes de ski de fond, est autorisée. Ces installations ne sont pas clairement délimitées et ne peuvent être fermées. Elles sont comparables à des sentiers de randonnée. Un parcours de golf, en revanche, n'est pas situé en terrain ouvert, mais sur une installation sportive clairement délimitée. Pour jouer au golf, il faut un accès et une réservation. En outre, il y a généralement un clubhouse sur place. C'est pourquoi, avant et après la partie de golf, le rassemblement de personnes est inévitable.

En particulier, il faut observer les règles suivantes :

1. Le parcours et les installations de golf doivent rester fermés, à l'exception des activités sportives pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans et des activités d'entraînement pour les athlètes d'élite qui sont membres du cadre national (PGA Playing Pros et joueurs et joueuses conformément à l'annexe 2).
2. Garder ses distances: minimum 1,5 mètres.
3. Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public et à l'extérieur des installations et des exploitations, dont les restaurants et installations sportives.
4. En plein air, le port du masque est obligatoire quand la distance requise ne peut pas être tenue.
5. Les rassemblements de plus de 5 personnes dans l'espace public sont interdits.
6. Les événements sont interdits.
7. Fournir ses coordonnées pour permettre le traçage et informer les personnes concernées.

La responsabilité de la gestion de la pandémie est du ressort des Cantons. IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.

2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont des fortes recommandations de Swiss Golf.

3. Responsabilité de la mise en oeuvre

Lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel, il faut tenir compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».
- **Pour les Vestiaires:** le concept de base actuellement en vigueur de la «Fédération suisse des centres de fitness».

Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours, ainsi que des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en oeuvre, du respect et du contrôle de leur «Concept de protection» respectif. Ils doivent désigner un responsable «Corona».

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs

Les Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

Swiss Golf compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

- Le parcours et les installations de golf doivent rester fermés. (Exception à cette règle, voir point 4.13).

4.2. Pour l'exploitation du jeu et de l'entraînement

- L'exploitation du jeu et de l'entraînement doit rester suspendue. (Exception à cette règle, voir point 4.13).

4.3. Pour les tournois de club et les cartes EDS

- Les tournois de clubs et les cartes EDS sont interdits.
- Les tournois pour les athlètes d'élite sont autorisés.

4.4. Pour les grands tournois

Jusqu'au printemps 2021, aucun grand tournoi ne sera organisé, c'est pourquoi aucune règle de base n'est définie à ce stade. Pour la saison de tournois 2021, les règles de base seront redéfinies en fonction de la situation du moment.

4.5. Pour le secrétariat

- Pour les golfeurs: le secrétariat est fermé.
- Pour le personnel: home office tant que cela est possible.

4.6. Pour le restaurant

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée (ordonnance Covid situation particulière, art. 5a).
- L'exploitation de restaurants est interdite ; les services de vente à emporter et de livraison sont autorisés.
- Le « Concept de base de GastroSuisse » actuellement en vigueur devrait être respecté.

4.7. Pour le Pro-Shop

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée (ordonnance Covid situation particulière, art. 5a).
- L'exploitation de magasins pour les besoins non quotidien est interdite.
- L'enlèvement sur place de marchandises commandées est autorisé.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.

4.8. Pour les vestiaires

- Les vestiaires doivent rester fermés.

4.9. Pour le parcours

- Le parcours doit rester fermé. (Exception à cette règle, voir point 4.13).

4.10. Pour le green d'entraînement

- Le green d'entraînement doit rester fermé. (Exception à cette règle, voir point 4.13).

4.11. Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement

- Les Driving Ranges et terrains d'entraînement doivent rester fermés. (Exception à cette règle, voir point 4.13)

4.12. Pour les installations Indoor

- Les installations Indoor doivent rester fermées. (Exception à cette règle, voir point 4.13)

4.13. Dispositions particulières pour le domaine du sport

Ordonnance Covid, situation particulière, art. 6e

¹Dans le domaine du sport, les activités sportives suivantes sont autorisées:

- a. les activités sportives d'enfants et d'adolescents de moins de 16 ans; les compétitions sont interdites;
- b. les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont exercées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 5 personnes à partir de 16 ans, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance requise; les compétitions sont interdites;
- c. les activités d'entraînement et les compétitions de sportifs de haut niveau appartenant à l'un des cadres nationaux d'une fédération sportive nationale et s'entraînant à titre individuel, en groupes d'au maximum 15 personnes ou dans des équipes de compétition fixes. (PGA Playing Pros et joueurs et joueuses conformément à l'annexe 2).

² Pour les activités sportives en groupes d'au maximum 5 personnes au sens de l'al. 1, let. a et b, l'élaboration d'un plan de protection au sens de l'art. 4 n'est pas obligatoire.

De plus, il faut observer:

- La règle 1,5 mètre de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public.

4.14. Leçons de golf

- Les leçons de golf ne sont pas autorisées. Exceptions voir « Dispositions particulières pour le domaine du sport, point 4.13.
- Le masque devrait être porté pendant les cours.

4.15. Pour l'utilisation de voiturettes de golf

- Les voiturettes de golf ne doivent pas être mises à disposition.

4.16. Pour l'utilisation du Caddy-room

- Le Caddy-room doit rester fermé.

4.17. Pour l'équipe de nettoyage (pour les joueurs et joueuses, voir point 4.13)

- Les clubs de golf devraient être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge.
- Les chariots devraient être nettoyés par le joueur lui-même.
- Les paniers de balles devraient être régulièrement désinfectés.

Annexe 1 : Aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées de Swiss Olympic, état au 22.12.2020

Aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées

Les cantons ont le pouvoir d'adapter les directives relatives aux activités sportives. Veuillez toujours respecter les dispositions cantonales en la matière. Le tableau suivant est basé sur les dispositions nationales dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 en situation particulière. Etat au : 22.12.2020 (sous réserve d'adaptations et de modifications). Les entraînements et les compétitions ne sont possibles que si des plans de protection ont été élaborés. Le présent résumé se concentre sur les directives de protection pour la pratique effective de chacune des activités sportives. Toutes les autres directives selon le plan de protection s'appliquent bien entendu à ces activités sportives également.



Valable dès le 22 décembre 2020

DIRECTIVES NATIONALES			
ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 16 ANS	SPORT DE MASSE	SPORT DE PERFORMANCE ¹	EQUIPES DE LIGUES A CARACTERE MAJORITAIREMENT PROFESSIONNEL ²
ENTRAINEMENT A L'INTERIEUR			
Activités sportives sans contact physique		Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 15 personnes (ou en équipes de compétition fixes).	Entraînements avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique			
ENTRAINEMENT A L'EXTERIEUR			
Activités sportives sans contact physique	Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 5 personnes avec distanciation ou masque.	Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 15 personnes (ou en équipes de compétition fixes).	Entraînements avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique			
COMPETITION A L'INTERIEUR			
Activités sportives sans contact physique	Athlètes de performance ³ C: colonne Sport de performance.	Possibles à titre individuel, ou en groupes (tenir compte de la capacité des infrastructures).	Compétitions avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique	Athlètes de performance ³ C: colonne Sport de performance.		
Spectateurs et spectatrices			
COMPETITION A L'EXTERIEUR			
Activités sportives sans contact physique	Athlètes de performance ³ C: colonne Sport de performance.	Possibles à titre individuel, ou en groupes (tenir compte de la capacité des infrastructures).	Compétitions avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique	Athlètes de performance ³ C: colonne Sport de performance.		
Spectateurs et spectatrices			
OUVERTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES			
Installations sportives			
Stations de ski et autres installations en plein air			

■ Aucune restriction | ■ Avec des directives sur les mesures de protection | ■ Pas autorisé ou restrictions sévères sur la forme de l'activité

¹ Athlètes de performance: Sont membres d'un cadre national. L'appartenance à un cadre national est déterminée par la fédération sportive respective qui est membre de Swiss Olympic. Si aucun cadre final n'est défini au sein d'une fédération sportive, sont considérées comme athlètes de performance les personnes régulièrement sélectionnées par la fédération nationale concernée pour participer à des compétitions internationales dans leur sport de leur catégorie.

² Ligues à caractère majoritairement professionnel: Toutes les équipes féminines et masculines des plus hautes ligues de football, de hockey sur glace, de handball, de volleyball, de basket-ball et d'ultimate. Ainsi que les équipes masculines de ligue B de football et de hockey sur glace. Relève: Pour le domaine de la relève, la question du caractère professionnel est déterminée par le contrat de travail. Une ligue a un caractère majoritairement professionnel si la plupart des acteurs ont un «contrat d'embauche», quel que soit le montant de l'indemnisation associée à ce contrat. Par conséquent, cette norme s'applique également à certaines équipes juniors de certaines fédérations. Il appartient en principe (lieu aux fédérations) de définir ces ligues sur la base des critères ci-dessus. Si ces équipes juniors jouent dans une ligue qui leur est propre, celle-ci peut continuer à gérer les matches comme elle l'entend. Les équipes juniors qui répondent en principe aux exigences (contrat d'embauche des joueurs) mais qui ne peuvent plus participer aux compétitions peuvent continuer à jouer conformément aux dispositions de l'art. 6e, al. 1, let. d. Cela inclut, par exemple, les équipes de football de moins de 21 ans qui jouent dans les ligues nationales.



Annexe 2 : Liste des joueurs et des joueuses du cadre national

Liste des joueurs et des joueuses du cadre national, état au 13.01.2021, qui sont autorisés à s'entraîner et à jouer des compétitions conformément à l'ordonnance Covid-19, art. 6e, chiffre 1 c.



Swiss Golf Kader 2021 - Cadres Swiss Golf 2021

1	Aeschlimann	Jean-Leon	Boys U17	Lipperswil	National Talents
2	Anderi	Mauro	Men O21	St. Leon Rot	NT Men
3	Arafi	Anais	Girls U16	Crans-sur-Sierre	National Talents
4	Arafi	Tiffany	Ladies O21	Crans-sur-Sierre	NT Ladies
5	Arcauz	Alexandre	Boys U16	Lausanne	National Talents
6	Beeli	Yana	Girls U16	Sempachersee	National Talents
7	Berger	Yael	Ladies U21	Interlaken	NT Ladies
8	Bernet	Mick	Men U21	Breitenloo	National Talents
9	Bono	Leonardo	Men O21	Lugano	NT Men
10	Bovet	Loan	Boys U16	Lausanne	National Talents
11	Brand	Alexander	Boys U16	Bern	National Talents
12	Candinas	Mischa	Boys U16	Lägern	National Talents
13	Carpinelli	Gioia	Ladies O21	Lägern	NT Ladies
14	Casty	Anouk	Ladies U21	Breitenloo	National Talents
15	De Giorgi	Massimo	Boys U15	St.Apollinaire	National Talents
16	Ettlin	Loic	Men U21	Wylihof	NT Men
17	Foley	Robert	Men O21	Lausanne	NT Men
18	Foley	Patrick	Boys U18	Lausanne	NT Boys
19	Garbely	Jonathan	Boys U18	Oberkirch	NT Boys
20	Gerhardsen	Lara	Girls U16	Breitenloo	National Talents
21	Gerhardsen	Nicola	Men U21	Breitenloo	NT Men
22	Gilardi	Mauro	Men U21	Domat Ems	NT Men
23	Gugler	Cédric	Men U21	Zumikon	NT Men
24	Hausammann	Oliver	Boys U17	Limpachtal	National Talents
25	Hediger	Selim	Men U21	Entfelden	NT Men
26	Hersperger	Mana	Girls U15	Lausanne	National Talents
27	Honnef	Tina	Girls U16	Bern	National Talents
28	Hürlimann	Florian	Men U21	St. Leon Rot	National Talents
29	Hürlimann	Lily	Ladies U21	St. Leon Rot	National Talents
30	Illi	Nicklas	Boys U18	Davos	National Talents
31	Keller	Marc	Boys U16	Schönenberg	NT Boys
32	Kepper	Ian	Boys U17	Lipperswil	National Talents
33	Kleu	Ronan	Men U21	Zumikon	NT Men
34	Knecht	Vanessa	Ladies O21	Bubikon	NT Ladies
35	Koller	Yves	Boys U15	Bubikon	National Talents
36	Lee	Ginnie	Ladies U21	Lausanne	NT Ladies
37	Levy	Victoria	Girls U18	Lausanne	NT Girls
38	Lössl	Franziska	Girls U17	Bern	National Talents
39	Luder	Ladina	Girls U16	Migros GolfCard	National Talents
40	Messerli	Pedro Mario	Boys U16	Basel	National Talents
41	Monod	Victoria	Ladies U21	Domaine Imperial	National Talents
42	Moosmann	Elena	Ladies U21	Ennetsee	NT Ladies
43	Naas	Loic	Boys U17	Basel	NT Boys
44	Olesen	Anna	Girls U15	Lausanne	National Talents
45	Prutthawewat	Jordan	Men U21	Bern	NT Men
46	Romani	Gabriele	Men U21	Lugano	National Talents
47	Roos	Margareta	Girls U18	Lipperswil	NT Girls
48	Rouveyrol	Marine	Girls U18	Lausanne	National Talents
49	Samawi	Rami	Boys U14	Esery	National Talents
50	Schlickenrieder	Nick	Men O21	Breitenloo	NT Men
51	Schmid	Priscilla	Ladies O21	Basel	NT Ladies
52	Schüpbach	Loris	Men O21	Bad Ragaz	NT Men
53	Serra	Filippo	Boys U18	Genève	NT Boys
54	Sindersberger	Sophia	Girls U16	Ennetsee	National Talents
55	Sola	Chiara	Girls U17	Breitenloo	NT Girls
56	Sommer	Julius	Boys U15	Zumikon	National Talents
57	Steinhauser	Marc	Boys U17	Bubikon	National Talents
58	Steinmann	Ben	Boys U15	Zumikon	National Talents
59	Sturdza	Maximilien	Men U21	Genève	NT Men
60	Sturdza	Caroline	Ladies U21	Genève	NT Ladies
61	Tamburlini	Chiara	Ladies O21	OSGC	NT Ladies
62	Traber	Lou Elle	Girls U17	Bern	National Talents
63	Trenta	Alessandro	Men U21	Lägern	National Talents
64	Uebelhart	Sarah	Girls U15	Ennetsee	National Talents
65	von Arx	Tina	Girls U18	Wylihof	National Talents
66	Weber	Nathan	Boys U18	Sempachersee	National Talents
67	Wenestam	Miles	Boys U14	Hittnau	National Talents
68	Wildhaber	Klara	Ladies U21	Sempachersee	NT Ladies